

***DELEGATION DE Madame Véronique FAYET p/  
M. Charles CAZENAVE***

**D -20090508**

**Santé Scolaire. Initiation aux gestes de premiers secours.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, p/Monsieur Charles CAZENAVE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 20080706 du Conseil Municipal du 22 décembre 2008, Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Gironde (l'UDSP 33) définissant les modalités des intervenants, pour assurer une initiation aux gestes de premiers secours dans les écoles élémentaires au cours de l'année scolaire 2008-2009.

Le montant du financement prévu par cette délibération s'élevait à 4 000 euros TTC, pris en charge par la Ville, sur le compte 6228 – rubrique 254 – enveloppe 019279.

Suite à cette autorisation, la formation a été assurée par l'UDSP 33.

Devant le succès de cette opération pendant l'année scolaire, de nouvelles classes ont demandé à bénéficier de cette prestation assurée par les sapeurs- pompiers, ce qui a porté le nombre de classes bénéficiaires à 25 au lieu de 21 prévues initialement et a engendré une augmentation des frais correspondants. Aussi, l'UDSP 33 vient de présenter une facturation de 4738,80 Euros T.T.C. au lieu des 4000 Euros prévus initialement au budget.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme de 4738,80 Euros T.T.C. au lieu des 4000 Euros prévus initialement.

**MME FAYET.** -

Rien à signaler sur cette délibération. L'initiation est faite par les Sapeurs Pompiers de la Gironde.

C'est une opération sympathique et utile.

**M. LE MAIRE.** -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

**ADOpte A L'UNANIMITE**